



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

## VILLE D'ANTIBES

### EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	40	9	0

SEANCE du vendredi 4 novembre 2016

**OBJET : 05-3 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 7 RUE VAUBAN - 11 RUE VAUBAN - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vendredi 4 novembre 2016 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 28/10/16, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

#### Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Rachel DESBORDES, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, Mme Anne CHEVALIER, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

#### Procurations

M. Audouin RAMBAUD à M. Yves DAHAN  
M. André-Luc SEITHER à M. Serge AMAR  
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE  
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE  
M. Mickael URBANI à Mme Rachel DESBORDES  
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET  
M. Matthieu GILLI à Mme Françoise THOMEL  
M. Tanguy CORNEC à M. Louis LO FARO  
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS

#### Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

273646

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 10 NOV. 2016

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 18 NOV. 2016

Pour le Maire,



A. CLAVERIE  
Directeur

05-3 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 7 RUE VAUBAN - 11 RUE VAUBAN - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par délibération en date du 19 décembre 2014, le Conseil municipal a autorisé le renouvellement de la politique d'aide au ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville jusqu'au 31 décembre 2017.

Après instruction des demandes déposées et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement des façades, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans les cas d'espèce qui suivent.

Compte tenu de la conformité technique, il est donc proposé d'accorder la subvention communale aux personnes désignées ci-après :

Bénéficiaire	Adresse des travaux	Date de la Commission Urbanisme, Environnement, Développement Durable, Santé, Mise en valeur du paysage urbain	Date de la Commission des Finances, Ressources, Moyens généraux, NTIC	Montant TTC de la subvention en euros
Copropriété du 7, rue Vauban, représentée par Mme. Solenne CAMAROTTO	7 rue Vauban	20 / 10 / 2016	26 / 10 / 2016	3 360,00 €
Copropriété du 11, rue Vauban, représentée par le Syndic « Agence Pierre »	11 rue Vauban	20 / 10 / 2016	26 / 10 / 2016	719,00 €

Le montant de la subvention s'élève à 4 079,00 €. Les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2016 sous le numéro d'imputation : 721.820.20422.721

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité,**

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2015 aux personnes suivantes :

- Copropriété du 7 rue Vauban, représentée par le Syndic, Mme Solenne CAMAROTTO ;
- Copropriété du 11 rue Vauban, représentée par le Syndic « Agence Pierre »

05-3 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 7 RUE VAUBAN - 11 RUE VAUBAN - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

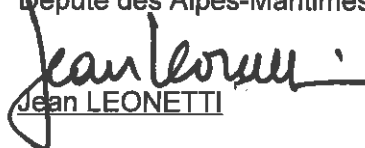
Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN  
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- DIT que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2016 sous le numéro d'imputation : 721.820.20422.721.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

*"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.."*

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :**

DCM N.05-3 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 7 RUE VAUBAN - 11 RUE VAUBAN - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

**Date de transmission de l'acte :** 18/11/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/11/2016

**Numéro de l'acte :** DCM2736-16 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20161104-DCM2736-16-DE

**Date de décision :** 04/11/2016

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions